

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 31 décembre 2021

### Usage détourné du protoxyde d'azote : réglementation de la vente, la détention et la consommation de protoxyde d'azote dans le département des Alpes-Maritimes

Le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de «gaz hilarant» est un gaz à usage courant dans les cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie, qui est depuis quelques temps détourné de son usage initial pour ses propriétés euphorisantes.

Les autorités sanitaires alertent régulièrement sur les dangers de cette pratique qui expose à deux types de risques sur la santé :

- risques immédiats : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé de la cartouche, perte du réflexe de toux (risque de fausse route), désorientation, vertiges, risque de chute ;
- risques en cas d'utilisation régulière et/ou à forte dose : carence et/ou inactivation en vitamine B12 qui peut entraîner des atteintes de la moelle épinière et une anémie, des troubles psychiques.

Par ailleurs, cette usage détourné est générateur de troubles à l'ordre public et d'une pollution environnementale récurrente.

Pour limiter ces risques, **le préfet des Alpes-Maritimes a donc décidé de reconduire, jusqu'au 30 juin 2022 inclus, les restrictions suivantes :**

- interdiction aux personnes mineures de posséder sur elles dans l'espace public des cartouches ou autres récipients sous pression contenant du gaz protoxyde d'azote;
- interdiction d'utiliser de manière détournée du gaz protoxyde d'azote à des fins récréatives sur l'espace public;
- interdiction de jeter ou d'abandonner dans l'espace public des cartouches ou tout autre récipient sous pression ayant contenu du gaz protoxyde d'azote.

Ces dispositions concernent l'ensemble du territoire du département des Alpes-Maritimes.

Bureau de la  
Communication Interministérielle

[pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)

147 boulevard du Mercantour - 06200 Nice

**Suivez-nous sur**

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



Prefet06